



# IFAP ABC PUERICULTURE

## Projet pédagogique 2020/2021

Institut de formation d'auxiliaire de puériculture ABC Puériculture

91, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

### L'IFAP<sup>1</sup>

#### ➤ Le contexte local

L'association ABC Puériculture, située au 9 rue de la Fontaine (75016) a sollicité en 2004 l'autorisation d'ouverture d'un institut de formation pour répondre aux besoins en formation des auxiliaires de puériculture.

L'institut est installé dans Paris Intra-muros depuis son ouverture en janvier 2005. Il est proche des transports en commun (plusieurs stations de métro et les gares de l'Est et du Nord à quelques minutes à pied). Les élèves qui fréquentent l'institut sont domiciliés à Paris et proche banlieue ou de province.

La capacité d'accueil a été portée à 36 élèves en Mars 2011. Depuis le nombre d'élèves inscrits en formation varie de 22 à 28.

L'association ABC Puériculture possède un site Internet ([www. abcpuériculture.com](http://www.abcpuériculture.com)) sur lequel les candidats trouvent une documentation complète sur l'institut et les formations proposées. Elle a également une page Facebook.

L'institut travaille régulièrement en collaboration avec les structures de l'association ABC Puériculture, pour l'accueil des élèves en stage et des interventions de formation des professionnels du terrain.

La sélection des candidats à la formation est organisée tous les ans entre septembre et novembre. Le nombre de candidats inscrits aux épreuves écrites oscille entre 500 et 300.

Les épreuves écrites ont lieu habituellement dans un amphithéâtre de l'ENSAM (Ecole Supérieure Nationale des Arts et Métiers) à Paris 13<sup>ème</sup>. Les épreuves orales se déroulent dans les locaux de l'institut.

---

<sup>1</sup> Selon le cadre réglementaire de l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture (article R. 4311-4 du Code de la Santé Publique) et de la formation (article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique), l'institut forme des élèves à la préparation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## ➤ Les locaux de l'institut

L'institut occupe plusieurs locaux situés en fond de cours dans une copropriété.

Les bureaux sont situés en rez-de-chaussée d'un bâtiment et disposent aussi de deux pièces réservées à la formation.

Le local est composé de 5 bureaux équipés de postes informatiques, d'une petite salle de réunion (avec une bibliothèque pour les formateurs) et d'un coin cuisine.

Au sous-sol, l'espace a été rénové en 2014. Il est composé d'une petite salle pouvant accueillir 10 élèves avec un poste informatique, d'une bibliothèque (abonnement à des revues professionnelles), d'une salle de travaux pratiques (équipée de trois lits adultes et d'un berceau), utilisée essentiellement pour des travaux pratiques d'ergonomie.

Les salles dédiées à la formation se situent au rez-de-chaussée d'un autre immeuble et disposent de deux entrées. On y trouve

- 2 salles de cours (d'une capacité de 24 à 30 places) équipées de tables et chaises, d'un ordinateur, de deux TV et d'une borne wifi.
- Une salle de travaux pratiques (d'une capacité de 12 places) équipée d'un plan de travail (avec trois baignoires), d'un lit d'enfant et de tables et chaises.
- Un office à disposition des élèves équipé de trois fours micro-ondes et d'un rangement pour la vaisselle, un frigo ...

2

---

## ➤ L'équipe

### *L'équipe de direction au siège de l'association*

- Muriel Chalmandrier Présidente
- Noëlle Buton, directrice générale
- Jean Luc Pujol Directeur général délégué

### *L'équipe de l'institut de formation*

- Dominique Albeaux : Directrice
- Nathalie Vignaud : responsable administrative
- Monique Peuvot : Directrice pédagogique adjointe, formatrice
- Julia Polinari : Formatrice puéricultrice
- Virginie rauséo : Formatrice puéricultrice, coordinatrice des stages
- Nathalie Viard : Formatrice puéricultrice



# IFAP ABC PUERICULTURE

## *Les intervenants extérieurs*

- Une psychologue (module 1, 3 et 5)
- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable de structure ABC (module 1)
- Une cadre infirmière hygiéniste (module 6)
- Des ergonomes (module 4)
- Une sage-femme (module 1 et 3)
- Les formateurs AFGSU
- Une psychologue experte en soins palliatifs et deuil (module 3)
- Une conseillère en lactation (module 1)

## *Les intervenants ponctuels*

- Une psychologue clinicienne (le concept de mort et de deuil)
- Une infirmière cadre de santé en unité de soins palliatifs
- Une conseillère en lactation
- Des auxiliaires de puériculture
- Des directeurs de structure EAJE
- Les formateurs AFGSU

### ➤ **La population accueillie à l'institut**

Les élèves qui suivent la formation d'auxiliaire de puériculture répondent aux critères des épreuves de sélection. L'institut propose tous les ans un parcours de formation initiale ou en alternance, et un parcours de formation partielle ou modulaire.

Les élèves inscrits en formation sont âgés au minimum de 17 ans. Le niveau scolaire des apprenants est multiple, du niveau fin de 3<sup>ème</sup> au niveau Bac +3.

## **VALEURS ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES DE L'IFAP**

L'institut a pour objectif de former des futurs professionnels compétents, capables de se remettre en question et de s'adapter dans les différentes situations professionnelles.

Le projet de l'institut est de développer et renforcer les compétences des futures auxiliaires de puériculture dans un contexte professionnel en constante évolution.

L'équipe pédagogique accompagne les élèves en cursus intégral, partiel ou modulaire dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'adaptation des connaissances et compétences au futur métier.

Les formateurs sont garants d'un processus de construction de savoirs et de l'élaboration de compétences professionnelles individuelles et collectives.



# IFAP ABC PUERICULTURE

L'accompagnement individuel du déroulé de formation de chaque apprenant est au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique qui cherche à développer l'esprit critique et la capacité d'adaptation de chacun. La responsabilisation des apprenants est présente dans leur parcours de formation.

L'apprenant est acteur de sa formation et utilise les acquis de son parcours de vie tout au long de son processus d'apprentissage. Il est accompagné dans la prise d'initiatives et dans le développement de son autonomie. Il peut analyser, avec les formateurs, son parcours ou sa pratique et conforter son projet professionnel.

Les intervenants travaillent la réflexivité des apprenants et utilisent des méthodes pédagogiques ajustées selon le niveau des apprenants et leur rythme d'apprentissage.

La directrice de l'institut organise régulièrement des temps d'échanges formels et informels avec les intervenants extérieurs et propose des réunions pédagogiques régulières à l'équipe pour préparer et réfléchir ensemble aux orientations nouvelles.

L'institut est adhérent du CEEPAME<sup>2</sup>, la directrice participe aux différentes réunions et /ou formations proposées par cette instance.

Pour l'équipe pédagogique, l'identité professionnelle de l'auxiliaire de puériculture se construit à partir de sa formation, de son champ d'activités et de certaines valeurs :

- Disponibilité et écoute pour un maximum de sérénité
- Patience et maîtrise de soi, en toutes circonstances
- Respect et tolérance envers toutes les familles
- Empathie pour accompagner les enfants et leurs familles

L'institut a pour objectif de former des futurs professionnels compétents, capables de se remettre en question et de s'adapter dans les différentes situations professionnelles.

Le projet de l'institut est de développer et renforcer les compétences des futures auxiliaires de puériculture dans un contexte professionnel en constante évolution.

---

<sup>2</sup> CEEPAME : comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance



# IFAP ABC PUERICULTURE

## MODALITES PEDAGOGIQUES

### ➤ Définition du métier<sup>3</sup>

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R. 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique. Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

### ➤ Principes et méthodes pédagogiques

#### • Progression

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

#### • Initiative

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein des instituts de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

#### • Individualisation

---

<sup>3</sup> Arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



# IFAP ABC PUERICULTURE

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

## ➤ **Les outils pédagogiques**

Ils sont variables selon les interventions, ils sont multiples et utilisés par une grande partie des formateurs :

- Cours magistral avec support papier ou PowerPoint et utilisation de la vidéo projection (à distance ou en présentiel)
- Inventaire des expériences, des idées
- Analyse de textes et de situation
- Cours en groupe réduit pour les exercices de travaux pratiques
- Travail de groupe suivi d'exposés
- Recherche documentaire en groupe ou individuelle, à l'institut et en bibliothèque
- Jeux de rôle et jeux pédagogiques, fabrication de quizz, QCM et tests d'auto évaluation
- Echanges et retour sur expérience après les stages
- Visite de stage et travail individualisé sur la MSP

## ➤ **Les outils de suivi des formations**

Ils sont utilisés par l'équipe pédagogique et administrative. Un serveur commun au niveau de l'institut permet un partage des données. L'institut a fait l'acquisition d'un logiciel (Berget Levraut) adapté au suivi de la formation d'auxiliaire de puériculture.

- Dossier (informatique et papier) de l'activité de l'institut
- Dossier administratif des inscriptions
- Dossier administratif des élèves admis en formation
- Dossier médical des élèves admis en formation
- Dossier scolaire individuel (papier et informatisé)
- Dossier informatisé de suivi des stages (demande, places, planification)
- Dossier papier des interventions réalisées auprès des élèves (plan du cours, supports)
- Emplois du temps (papier et informatique)

## ➤ **Supports pédagogiques**

Le formateur intervient dans le processus d'ingénierie pédagogique requis pour la construction des supports.

Quelle que soit la situation, la directrice de l'IFAP doit toujours être en mesure d'accompagner et de guider le formateur soit dans la construction des outils pédagogiques, soit dans leur appropriation. Le support peut alterner textes, schémas, visuels, etc., et comprendre des annexes.

Doivent également figurer sur les supports (liste non exhaustive) :

- le contenu de la formation avec les différentes parties et thèmes,



# IFAP ABC PUERICULTURE

- l'enchaînement et la durée des thèmes,
- les exercices pratiques

## LE DISPOSITIF DES PARCOURS DE FORMATION

### ➤ Finalité de la formation

Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont :

- Le référentiel d'activités de métier ciblées par le diplôme ;
- Le référentiel de compétences du diplôme ;
- Le référentiel de certification du diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation ;
- Le référentiel de formation du diplôme.

Le référentiel de formation à la profession d'auxiliaire de puériculture décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir des référentiels d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel comprend huit modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

Le référentiel de formation précise pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation. Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme. Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'auxiliaire de puériculture. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## ➤ La formation initiale <sup>4</sup>

### • 8 modules de formation

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

Module 3 : Les soins à l'enfant

Module 4 : Ergonomie

Module 5 : Relation – Communication

Module 6 : Hygiène des locaux

Module 7 : Transmission des informations

Module 8 : Organisation du travail

8

---

### • 6 stages

- Un stage en service de maternité,
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades,
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance,
- Un stage optionnel.

L'ensemble de la formation intégrale comprend quarante et une semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit

- Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures.

---

<sup>4</sup> Arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture





# IFAP ABC PUERICULTURE

Les élèves en formation initiale et les apprentis/contrats professionnels formation initiale suivent le **même calendrier de cours** entre janvier et novembre, les apprentis prolongent leur parcours de stage et leur temps d'immersion professionnelle jusqu'en juin de l'année suivante.

Des ateliers « retours sur expérience » sont organisés régulièrement à l'IFAP.

L'accompagnement des apprentis se fait en partenariat avec le CFA ADAFORSS qui délègue à l'institut une partie de ses missions.

Les formatrices de l'institut assurent le placement et le suivi des apprentis dans les structures Petite Enfance. Cependant, il peut aussi être demandé de chercher un employeur, sur Paris, si le nombre de places proposées à l'IFAP est insuffisant.

L'équipe participe au suivi du livret et aux échanges avec les maîtres d'apprentissage.

Les apprentis débutent leur parcours de stage après les élèves en formation initiale et débutent par une période d'immersion professionnelle.

Les stages en crèche sont tous effectués hors lieu d'apprentissage, sauf le dernier, qui peut se dérouler dans la structure d'immersion professionnelle selon le choix de l'apprenti.

## ➤ La formation passerelle modulaire (Dispenses liées au BAC ASSP)

9

Unités de formation	Cours théoriques	Stages cliniques
<b>Unité 1</b> : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	5 semaines	18 semaines réparties sur le temps de formation
<b>Unité 2</b> : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	2 semaines	
<b>Unité 3</b> : Les soins à l'enfant	4 semaines	
<b>Unité 5</b> : Relation Communication	2 semaines	

L'équipe participe au suivi du livret et aux échanges avec les maîtres d'apprentissage.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## ➤ La formation passerelle AS/AP

Unités de formation	Cours théoriques	Stages cliniques
<b>Unité 1</b> : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	<b>Module 1</b> : 5 semaines	6 semaines
<b>Unité 3</b> : Les soins à l'enfant	<b>Module 3</b> : 4 semaines	6 semaines

Les élèves de la promotion modulaire et de la promotion passerelle suivent le même emploi du temps annuel. Cependant, les passerelles terminent leur formation mi-mai 2018.

10

Les puéricultrices de l'institut assurent les cours auprès de tous les élèves en formation, quel que soit le parcours (intégral, partiel, modulaire). Chacune enseigne une partie du programme (parfois en complément des intervenants extérieurs).

Les élèves en formation partielle bénéficient des mêmes enseignements pour les modules qui font partie de leur cursus et du même accompagnement individualisé que celui proposé aux élèves en cursus intégral.

## ➤ Le parcours de stage des élèves

Un parcours individuel prévisionnel pour chaque élève est mis en place avant la rentrée et modifié au cas par cas. L'institut obtient tous les ans un nombre de places (pas toujours suffisantes) en maternité, en pédiatrie.

La coordinatrice des stages, est chargée de la recherche et de la planification des stages. Cependant, elle demandera aux élèves de chercher leurs places quand les propositions reçues sont insuffisantes, ou dans le cadre d'un projet professionnel définit par l'élève.

Une assurance garantissant « **le risque professionnel et individuel accident médical et paramédical** » pour tout le temps de formation doit être prise **obligatoirement** par l'élève.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## VALIDATIONS

### ➤ Conditions de validation

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

La liste des candidats reçus au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est établie par le jury. Celui-ci ne peut ajourner un candidat sans avoir consulté son dossier d'évaluation continue.

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est délivré par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale aux candidats déclarés admis par le jury. La publication des résultats doit intervenir au plus tard le 20 juillet pour les élèves entrés en formation en septembre de l'année précédente ou la première semaine du mois de décembre pour les élèves entrés en formation en janvier de la même année.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève ou le candidat qui ne remplit pas les conditions de validation doit se présenter à une épreuve de rattrapage. Dans le cas où la validation du module comporte deux épreuves, l'élève ou le candidat peut conserver, pour l'épreuve de rattrapage, la note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à l'une d'entre elles. A l'issue des épreuves de rattrapage, les notes prises en compte pour la validation du module sont les notes les plus élevées, que celles-ci aient été obtenues lors de l'évaluation initiale ou lors de l'évaluation de rattrapage. L'élève ou le candidat qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de cinq ans après la décision du jury pour valider le ou les modules auxquels il a échoué.

Au-delà de ce délai, l'élève ou le candidat perd le bénéfice des modules d'enseignement validés et pour les élèves en cursus complet celui des épreuves de sélection. Pour les élèves en cursus complet de formation, les épreuves de rattrapage doivent être organisées avant la fin de la formation. Pour les candidats au diplôme en cursus partiel, elles sont organisées dans les trois mois qui suivent la première évaluation.

### ➤ La validation des modules

Le calendrier des épreuves écrites et de la pratique d'ergonomie est fixé en début de formation. Chaque élève reçoit une convocation écrite (mail ou courrier postal) avant les épreuves.

La date de validation des MSP (1 et 3) est différente pour chaque élève et tient compte de son parcours de formation et des possibilités des services pour l'évaluation.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## ➤ La mise en situation professionnelle (MSP)

L'enseignement visant à la réalisation de la MSP se fait tout au long de la formation et regroupe plusieurs enseignements. L'équipe pédagogique propose une organisation modifiée de l'enseignement et de sa mise en pratique sur le terrain par les élèves. Elle s'appuie sur une approche de l'enfant à partir de l'observation et une définition des besoins différente de celle de Virginia Henderson (utilisée jusqu'à présent).

Lors de visites sur le terrain la formatrice accompagne l'élève dans l'apprentissage de l'observation fine et réaliste de l'enfant. L'élève poursuit ce travail pendant le stage et réalise un autre document d'observation qui fait l'objet d'une journée d'échanges lors de son retour à l'institut.

La validation de la MSP des modules 1 et 3 a lieu à des dates différentes pour les élèves, selon le planning individuel de chacun et les possibilités d'évaluation des services.

## ➤ Jury final au diplôme d'Etat

12

---

Le jury du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est nommé par le préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par ce dernier ou son représentant et comprend :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un directeur d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;
- un formateur permanent d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;
- un infirmier cadre de santé ou une puéricultrice en exercice ;
- une auxiliaire de puériculture en exercice ;
- un représentant d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des auxiliaires de puériculture ou son représentant, membre de l'équipe de direction.

Le préfet de région peut décider d'organiser des sous-groupes d'examineurs.

Dans ce cas, chaque sous-groupe est composé de trois personnes :

- un directeur d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ou un formateur permanent d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;
- une puéricultrice diplômée d'Etat ou une puéricultrice cadre de santé ou un infirmier cadre de santé exerçant dans les services d'enfants ou une auxiliaire de puériculture en exercice ;
- un directeur d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des auxiliaires de puériculture ou son représentant, membre de l'équipe de direction.



# IFAP ABC PUERICULTURE

## LA VIE A L'IFAP ABC

### ➤ **Le règlement intérieur de l'institut**

Il fait l'objet tous les ans d'une actualisation, validée en conseil technique. Il est communiqué aux candidats lors des épreuves d'admissibilité et distribué à chaque rentrée.

### ➤ **Les prestations offertes à la vie étudiante**

Les élèves ont à leur disposition un accès Internet et trois ordinateurs (qui sont aussi utilisés pour les cours). La liste des abonnements de périodiques est transmise aux élèves, les revues sont en accès libre pour la lecture dans la salle de cours. Certains ouvrages sont également à leur disposition, ainsi que des DVD.

Les élèves qui le souhaitent ont la possibilité de se reposer ou se détendre lors de la pause méridienne dans les salles du bâtiment des bureaux.

Les panneaux d'affichage indiquent les différents emplois du temps et les informations importantes émanant des différentes instances (CFA, CRIF, ARS ...)

### ➤ **Horaires**

L'institut ouvre ses portes à 8h50.

L'amplitude horaire des enseignements théoriques est comprise entre 9 h et 17 heures, du lundi au vendredi. Il peut arriver que les élèves terminent à 17H30, en ce cas, elles sont prévenues.

Une pause méridienne de 1h00 ou 1H30 est organisée en fonction de l'emploi du temps (entre 12h et 14h).